

COMMUNIQUE N° 22-00630 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE DU 04 DEC 2022
PRESS RELEASE N° OF

Portant admission en première année du second cycle à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2022-2023 .

Concerning admission into the first year of second cycle of the Advance Teachers' Training College for Technical Education (ATTCTE) of the University of Douala, for 2022-2023 academic year.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
THE MINISTER OF STATE, MINISTER OF HIGHER EDUCATION,**

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 ;
Vu Le décret 2004/322 du 08 décembre 2004 portant formation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement le Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
Vu le décret n° 93/30 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
Vu le décret n° 541/CAB/PR du 28 septembre 1990 portant réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala ;
Vu le décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
Vu le décret n° 2017/320 du 27 juin 2017 portant nomination des Responsables dans certaines Universités d'Etat ;
Vu l'arrêté n° 22/00673/MINESUP du 29 août 2022 portant ouverture des concours d'entrée en 1ère année du premier cycle et en 1ère année du second cycle à l'ENSET de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2022/2023
Vu la décision n° 18220433/MINESUP/SG/DAUQ/na du 14 septembre 2022 fixant la composition du jury de délibérations et d'admission des concours d'entrée en 1ère année du 1er cycle et en 1ère année du second cycle de l'ENSET de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2022/2023 ;
Vu la décision n° 18220706/MINESUP/SG/DAUQ/na du 28 novembre 2022 portant désignation du Président et du représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur au jury de délibérations et d'admission aux concours d'entrée en 1ère année du 1er cycle et en 1ère année du 2nd cycle de l'ENSET de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2022/2023 ;
Vu la décision n° 18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 16 mars 2022 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les établissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2022/2023 ;
Vu la circulaire n° 044/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les Ecoles Nationales de formation au recrutement à la Fonction Publique ;
Vu le message-fax n° 22-00256/MINESUP/SG/DAUQ/na du 02 août 2022 fixant les quotas de recrutement dans les filières ouvertes aux concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala pour le compte de l'année académique 2022/2023 ;
Vu le procès verbal du jury des délibérations des concours d'entrée à l'ENSET session de 2022-2023 en date du 2 décembre 2022
Sur proposition du Recteur de l'Université de Douala ;

ARRÊTE :
HEREBY ORDERS :

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique sont, sous réserve de la présentation des originaux des diplômes requis, admis en première année du second cycle de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement

Technique (ENSET) de l'Université de Douala, pour le compte de l'année académique 2022-2023. Il s'agit de :

Article 1: *The candidates whose names appear below in alphabetical order are declared, under reserve of presentation of the originals of the required certificates, admitted into the first year of second cycle of the Advanced Teachers' Training College for Technical Education of the University of Douala, for the 2022-2023 academic year. There are:*

I. FILIERE TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (TAD) / DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE TECHNIQUES

Option : Communication Administrative/ Administrative Communication

Licence en Droit / Lettres / Sciences Humaines Bachelor Degree in Law / Letters / Social Sciences

N°	Noms et Prénoms/Names
1.	AYISSI MENGUE MARIE CLAUDE
2.	BANGBANG NYONTYEN ANNIE VERANE TATIANA
3.	DONGMO KENFACK JACKY GRACE
4.	EBOUTOU REGINE
5.	MBA LOIC FRANCK
6.	MBANG ELLA JEANNE ARIELLE
7.	NEDAN PELING SANDRINE
8.	NGAH EUGÉNIE CAROLE
9.	NGNIGNIDI KOUYOU ZOULIATOU
10.	NGO NEMY W FRANCOISE
11.	OWONO ELOUMBA WILFRID RODRIGUE
12.	TANEYEMDJ I FOMEKONG VIVIANE

LISTE D'ATTENTE/ WAITING LIST

N°	Noms et Prénoms/Names
1.	NJIMBABE ISSIAKA
2.	TAKAM TCHOCNING AUREL
3.	MAFFO NDOUNTIO EDITH
4.	BABOULOUL JENISTHA JAMELLE MARIAMA
5.	EYEBE CHRISTELLE VANESSA
6.	MBANGUE ULRICH GAETAN
7.	MFONO MENYE KÉVINA RACHIDA

II. FILIERE CONSEILLERS D'ORIENTATION (CO) / DEPARTMENT OF EDUCATION COUNSELLORS

Licence Psychologie / Sociologie Bachelor Degree in Sociology / Psychology

N°	Noms et Prénoms/Names
1.	BIDJOGO MARTHE LUDINE GAELE
2.	EDOU NNEME SAMUEL RONOVI
3.	MBOZO'O ZANG FRANCIS STEPHANE
4.	MIMBE NOËL GÉRARD
5.	MOSOKO EWELISANE GRACE
6.	NGUELE NTONGA IVANA KRISS
7.	OKO'O ENAMA SEVERINE
8.	SOUCK NANGA SUZANNE ANNIE

LISTE D'ATTENTE/ WAITING LIST

N°	Noms et Prénoms/Names
1.	OYE MENYE SOLANGE
2.	MAYOU KAMENI EMMERENCE MORELLE
3.	NYANGONO CHRISTINE AURIANE MANUELLA
4.	MAGAK KAMGAING STEPHANIE LEA

Licence en Droit *Bachelor in Law*

N°	Noms et Prénoms/Names
1.	ANGUEZOMO OBAMA DORENCE
2.	MBEA OLINGA AUDREY SYLVIANE
3.	NYANDJOK MBIDA PRISCA
4.	SAKEM TADAH ELVIRA KELVINE
5.	TSAGMO ÉPOUSE ATEMKENG EDWIGE VANESSA
6.	YAGA ONDUA JULIE CLEMENCE
7.	YANGBA RAPHAEL
8.	YASMINE HAYATOU

LISTE D'ATTENTE/ WAITING LIST

N°	Noms et Prénoms/Names
1.	TIOTSOP TCHOTEZO IRIANE
2.	MANGA MENGUE MARTIN HUBERT
3.	EDJANG EDJANG DORGELET
4.	GOUNPO NAOUSSI AUDREY INES

Article 2 : Les candidats déclarés admis sont invités à se présenter à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Douala, pour les formalités d'inscription et le début des cours le **5 décembre 2022 à 7 heures 30 minutes**. Par ailleurs, ils ont jusqu'au **19 décembre 2022** pour remplir les formalités d'inscription. Passé ce délai, ils seront automatiquement remplacés par les candidats de la liste d'attente, par ordre de classement.

Article 2: Successful candidates are invited to come to the Advanced Teacher's Training College for Technical Education for registration and the beginning of the courses which is the December 5, 2022 at 7.30 am. Furthermore, the dateline for registration is up to December 19, 2022. After this date, they will automatically be replaced by candidates of the waiting list, according to the ranking.

Article 3 : Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Article 3: The Rector of the University of Douala, the Director of the Advanced Teachers' Training College for Technical Education are in charge of the application of the present order which should be registered and published where ever need arises.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO